



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1er juin 2012

SIGNATURE DU PROJET DE TRAITE DE FUSION-ABSORPTION DE DIRECT ENERGIE PAR POWEO

Dans le prolongement de l'annonce, le 22 mars 2012, d'un accord de principe de Poweo et Direct Energie en vue de la fusion-absorption de Direct Energie par Poweo, les conseils d'administration de Poweo et Direct Energie, réunis respectivement les 31 mai et 1^{er} juin 2012, ont approuvé les modalités de la fusion et autorisé la signature du projet de traité de fusion conclu ce jour.

Dans le cadre de la consultation des instances représentatives du personnel, le comité d'entreprise de Poweo et le comité d'entreprise de Direct Energie ont rendu un avis favorable sur le projet de fusion respectivement le 9 mai 2012 et le 11 mai 2012.

La fusion donnerait naissance au premier opérateur alternatif multi-énergie à taille critique en France avec plus d'1 million de clients résidentiels et professionnels, livrant chaque année environ 10 TWh d'électricité et de gaz naturel.

La fusion-absorption est soumise à la réalisation de plusieurs conditions suspensives visées dans le projet de traité de fusion, notamment à l'approbation de l'opération par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de Poweo et Direct Energie qui se réuniront le 11 juillet 2012 et l'obtention d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique accordée par l'Autorité des marchés financiers à François Premier Energie, Impala et EBM Trirhena AG qui franchiront ensemble de concert le seuil de 50% du capital et des droits de vote de Poweo à l'issue de la fusion.

La parité de fusion serait de 1.216 actions Poweo pour 13 actions Direct Energie. En rémunération de l'apport et compte-tenu notamment de ce rapport d'échange, Poweo procéderait à une augmentation de capital d'un montant de 3.017.260,80 euros (compte-tenu de la réduction de capital devant être décidée par une assemblée générale des actionnaires de Poweo convoquée pour le 8 juin 2012) par création de 30.172.608 actions nouvelles. La cotation de Poweo sur Alternext serait maintenue et les actions nouvelles Poweo créées à l'occasion de la fusion seraient admises aux négociations sur Alternext sous le code ISIN : FR0004191674.

A l'issue de la fusion, et avant toute éventuelle annulation de titres d'autocontrôle, François Premier Energie, Impala et EBM Trirhena AG, qui sont actuellement les principaux actionnaires de Direct Energie, détiendraient respectivement environ 26,0%, 26,0% et 8,8% du capital de la société, soit de concert environ 60,8%. Etant donné que les actions

d'autocontrôle représenteraient 16,2% du capital post-fusion, les droits de vote de ce groupe d'actionnaires agissant de concert s'élèveraient alors à 72,6%.

Ecofin et Luxempart, qui continueront à agir de concert, détiendraient ensemble environ 12,4% du capital de la société, et 14,8% des droits de vote.

Il sera également demandé à l'assemblée générale des actionnaires de Poweo convoquée pour le 11 juillet 2012 d'autoriser le changement de dénomination sociale de Poweo en Poweo – Direct Energie.

Les documents préparatoires en vue de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire de Poweo et de Direct Energie seront prochainement mis à disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et seront, pour Poweo, disponibles sur le site <http://investisseurs.poweo.fr/> rubrique "Publications".

A propos de DIRECT ENERGIE

Créé en 2003, Direct Energie couvre tous les métiers de la chaîne de valeur de l'énergie, intervenant sur la production d'électricité, la fourniture et la distribution d'électricité et de gaz naturel, garantissant ainsi un développement équilibré et pérenne de l'entreprise. Direct Energie est le 1er fournisseur alternatif en France avec plus de 700 000 clients particuliers et professionnels à ce jour.

Direct Energie supervise actuellement plusieurs moyens de production électrique : une dizaine de centrales hydrauliques et deux fermes éoliennes et développe plusieurs projets de construction de centrales au gaz naturel. Direct Energie a remporté en février 2012 l'appel d'offre du gouvernement pour la construction d'une centrale au gaz naturel de 400MW en Bretagne.

Pour plus d'informations, merci de consulter le site Internet www.direct-energie.com

A propos de POWEO

Opérateur alternatif d'électricité et de gaz en France, POWEO fournit de l'énergie ou des services d'efficacité énergétique et environnementaux à plus de 330 000 sites clients. L'action POWEO est cotée en continu sur Euronext Paris, compartiment Alternext (ALPWO / FR0004191674). Pour plus d'informations, merci de consulter le site Internet : groupe.poweo.com.

Contacts presse Direct Energie

Image Sept

Grégoire Lucas – glucas@image7.fr – Tel + 33 (0)1 53 70 74 94

Marie Artzner – martzner@image7.fr – Tel + 33 (0)1 53 70 74 31/ 33 (0)6 75 74 31 73

Contacts presse Poweo

Relations Presse

Ivan Roussin, Directeur de la Communication - ivan.roussin@poweo.com - Tél +33 (0)6 19 30 05 03

Relations Investisseurs

Patrick Massoni, POLARIS Investor Relations – polaris.pm@gmail.com - Tél +33 (0)1 70 60 75 09